

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS533

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 13 BIS A

À l'alinéa 2, après le mot :

« réclamées »,

insérer les mots :

« en application de la présente section ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.